



Commission scolaire
des Patriotes

Service des ressources éducatives

Saint-Bruno, le 10 septembre 2018

Aux parents d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Patriotes

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

En conformité avec l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique, j'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale afin d'élire les parents qui siégeront au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année 2018-2019.

Date : Lundi, le 24 septembre 2018
Heure : 19 h 15
Endroit : Siège social de la Commission scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

Vous trouverez au verso des informations supplémentaires sur ce comité ainsi qu'un projet d'ordre du jour.

Concernant les réunions subséquentes, nous vous invitons à visiter le site de la Commission scolaire des Patriotes : <http://csp.ca/vie-democratique/comite-consultatif-des-services-aux-ehdaa/>

Espérant vous compter parmi nous, nombreux et nombreuses, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Jean-François Lortie
Président du Comité CSEHDAA

La rencontre a pour but de réaliser le bilan des activités du comité et d'élire les membres.

Pour toute question concernant votre enfant, veuillez-vous adresser à la direction de l'école.

Vous pouvez obtenir de l'information dans la brochure « Quoi faire lorsque mon enfant rencontre des difficultés à l'école » qui se trouve à l'adresse internet suivante :

<http://csp.ca/parents-et-eleves/guide-quoi-faire/>

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Ce comité vous concerne ...

si, résidant sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes, votre enfant d'âge scolaire :
... éprouve des difficultés d'apprentissage,
... éprouve des difficultés d'adaptation,
ou a un handicap physique, intellectuel, ou sensoriel et qui fréquente une de nos écoles.

Ce comité a pour fonction de :

- donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services destinés à ces élèves.
- Il peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Sa composition :

Parents	— huit parents d'enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dont 4 sièges sont à pourvoir	
Personnel de la commission scolaire	— deux enseignants — un professionnel — un employé de soutien	— une direction d'école — la direction-adjointe du Service des ressources éducatives
Organismes externes	— Un représentant d'un organisme œuvrant dans la communauté	

Les postes seront comblés par voie d'élection et chaque candidat bénéficiera de quelques minutes afin de présenter sa candidature à l'assemblée.

De plus, suite à l'attribution des postes, une liste de substituts sera dressée (selon le vote) afin de remplacer les personnes qui se désisteraient en cours de mandat.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
par monsieur Jean-François Lortie, président du Comité CSEHDAA 2017-2018
2. Le Comité consultatif des services aux élèves HDAA
par madame Cindy Dubuc, directrice-adjointe du Service des ressources éducatives, représentant la direction générale de la Commission scolaire des Patriotes
3. Bilan du Comité CSEHDAA 2017-2018 par monsieur Jean-François Lortie
4. Période de questions sur le fonctionnement du Comité CSEHDAA
5. Mise en candidature et élection des parents
6. Proposition de nomination temporaire d'un parent membre du comité pour le Comité de parents et d'un parent commissaire
7. Mot de la fin